

L'engagement des parties prenantes pour une gouvernance de l'eau efficace

Fiche technique de l'enquête de l'OCDE

Quel est l'objectif de cette enquête ?

Cette enquête cherche à collecter des données sur les tendances, les moteurs et les pratiques d'engagement des parties prenantes pour en évaluer l'impact sur les processus décisionnels liés à la gestion des services et ressources en eau. L'objectif est d'évaluer les principaux **obstacles** à l'engagement des parties prenantes dans les politiques et projets sur l'eau, de collecter des **bonnes pratiques**, et de formuler des **recommandations de politiques publiques**. Les conclusions seront publiées dans un **rapport de l'OCDE** qui sera lancé lors du 7^{ème} Forum mondial sur l'eau (Corée, avril 2015). Elles alimenteront également les **Principes de l'OCDE** sur la gouvernance de l'eau et les **Indicateurs de l'OCDE** sur la gouvernance de l'eau en cours de préparation.

D'où ce projet émane-t-il ?

Ce projet est issu du 6^{ème} Forum mondial de l'eau (Marseille, 2012) dont la session « *Engagement des parties prenantes* » a révélé la nécessité d'orientations de politiques publiques, sur la base de données empiriques et d'expériences internationales, pour encourager à plus grande échelle **l'engagement efficace des parties prenantes**. Ce projet est mené par le groupe de travail n°1 « Engagement des parties prenantes » [de l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau](#), un réseau international pluri-acteurs regroupant une centaine de représentants des secteurs public, privé et à but non lucratif, deux fois par an dans un Forum afin de partager leurs expérience en matière de gouvernance de l'eau.

Quel est le public visé pour cette enquête ?

L'enquête cible approximativement **200 parties prenantes majeures des pays membres et non-membres de l'OCDE**, notamment des représentants de gouvernement (central, régional, local), des prestataires de services (public, privé et mixte), des organisations inter-gouvernementales, des acteurs financiers, des organisations de bassin, des entreprises, des acteurs agricoles, la société civile, des syndicats, des académiques, des associations de consommateurs, des régulateurs et des organes de conseil.

Les rôles et responsabilités, de même que les jugements et les perceptions, varient lorsqu'on aborde la question de l'engagement des parties prenantes. Ainsi, l'enquête fait la distinction entre les deux rôles que peut jouer une institution donnée : « **cible** » et « **promoteur** » de l'engagement des parties prenantes, sachant que dans de nombreux cas, l'institution joue ces deux rôles à la fois, parfois simultanément.

- **Une « cible »** est définie ci-après comme une institution qui contribue, en tant que partie prenante, aux processus de consultation, participation et de décision liés aux projets ou politiques de l'eau;
- **Un « promoteur »** est une partie prenante qui offre des plateformes et autres incitations pour engager d'autres parties prenantes dans les processus de consultation, participation et de décision liés aux projets ou politiques de l'eau.

Il est fondamental de tenir compte de ces deux perspectives pour comprendre comment les décisions liées à l'eau sont prises, et comment les parties prenantes y contribuent. L'enquête nécessite que les participants partagent leurs

expériences comme **cibles**, comme **promoteurs** et/ou **les deux** à la fois. Toutes les questions ne sont pas pertinentes pour *tous* les types de parties prenantes, ni pour *toutes* les problématiques soulevées dans l'enquête.

Structure de l'enquête

L'enquête est divisée en 6 parties:

1. **Cartographie** des parties prenantes et de leurs principales motivations: cette section a pour but d'identifier les cibles et les promoteurs clés de l'engagement des parties prenantes et leurs principales motivations;
2. **Leviers** de l'engagement des parties prenantes : cette section a pour but d'analyser les facteurs et tendances qui ont favorisé l'engagement des parties prenantes dans les processus de décision liés à l'eau ces dernières années;
3. **Objectifs et étapes** de l'engagement des parties prenantes : cette section cherche à déterminer les raisons pour lesquelles différents groupes de parties prenantes sont engagés dans les processus décisionnels liés à l'eau et quand ces groupes décident-ils de s'engager (à quelle étape d'un projet ou d'une réforme).
4. **Mécanismes** pour l'engagement des parties prenantes. cette section a pour objectif de rassembler des éléments d'information sur les instruments existants pour l'engagement des parties prenantes, ainsi que les besoins potentiels d'autres mécanismes pour combler les lacunes ;
5. **Obstacles** et conditions-cadres pour la réussite de l'engagement des parties prenantes : cette section vise à identifier les obstacles les plus fréquents à l'engagement efficace des parties prenantes, ainsi que les conditions-cadres nécessaires ;
6. **Résultats et évaluation de l'impact** : cette section a pour objet d'évaluer la contribution apportée par l'engagement des parties prenantes aux processus décisionnels, et d'identifier et évaluer les coûts et les bénéfices, monétaires ou non, de cet engagement.

Glossaire

Analyse des parties prenantes : processus qui consiste à identifier le plus grand ensemble possible de personnes qui seront affectées ou sont intéressées par les modifications proposées ou par un problème de la communauté. Il s'agit d'un processus cyclique d'enquêtes, d'entretiens, de commentaires et d'affinage permettant la consultation de la communauté qui comprend de nombreuses parties prenantes dont les opinions pourraient dans le cas contraire, être négligées.

Ateliers : forum structuré où les gens sont invités à travailler ensemble dans un ou plusieurs groupes sur un problème ou une tâche commune. Les objectifs sont de résoudre les problèmes et parvenir à un consensus pour l'action, plutôt que de fournir des renseignements et de répondre aux questions des gens.

Comités de citoyens : consiste en un groupe de représentants d'une communauté particulière ou d'un ensemble d'intérêts désignés pour apporter des commentaires et des conseils sur une question.

Conférence de consensus : réunion publique qui permet aux citoyens ordinaires de participer à l'évaluation d'une question ou d'une proposition. La conférence est un dialogue entre experts et citoyens.

Efficace : m se dit des mécanismes/outils pour l'engagement des parties prenantes qui ont atteint leurs objectifs et contribué à surmonter les défis de gouvernance de l'eau ciblés.

Efficacité : mesure dans laquelle le temps, l'effort et / ou le coût investi dans les pratiques d'engagement des parties prenantes est correctement utilisé pour l'objectif recherché. Elle peut être exprimée en pourcentage de ce qui pourrait idéalement être attendu d'un mécanisme / outil de l'engagement des parties prenantes [Source: Selon le PNUD, Water Governance Facility, SIWI, WIN (2013), *User's Guide on Assessing Water Governance*].

Engagement : effort à double-sens pour impliquer les parties prenantes dans les activités et les processus décisionnels, afin d'assurer une gouvernance efficace de l'eau. L'engagement peut avoir lieu à différentes étapes d'une initiative (élaboration/conception, développement, mise en œuvre, évaluation, etc.), et peut adopter différentes formes selon le degré d'implication des parties prenantes:

- **Information/sensibilisation** : niveau minimal d'engagement caractérisé par le partage de l'information, des campagnes de sensibilisation, des initiatives éducatives, la formation des professionnels de l'eau, etc. [Source : selon *User's Guide on Assessing Water Governance*, PNUD, Water Governance Facility, SIWI, WIN (2013)].
- **Consultation**: processus de dialogue à double sens entre les parties prenantes afin d'initier et maintenir des relations constructives et productives destinées à recueillir des informations ou des conseils, tout en tenant compte des différents points de vue pour la modification des plans, la prise de décisions ou la mise en place d'orientations [Source : selon *User's Guide on Assessing Water Governance*, PNUD, Water Governance Facility, SIWI, WIN (2013)].
- **Représentation**: les préférences des parties prenantes sont représentées dans la gestion du projet (comité stratégique, comité consultatif, etc.) [Source : selon *User's Guide on Assessing Water Governance*, PNUD, Water Governance Facility, SIWI, WIN (2013)].
- **Partenariat / Coopération** : collaboration entre institutions, organisations et forums de citoyens, pour associer les ressources et les compétences et partager les risques et les bénéfices [Source : selon *User's Guide on Assessing Water Governance*, PNUD, Water Governance Facility, SIWI, WIN (2013)].

Gouvernance de l'eau : concerne le qui fait quoi, quand et comment. Le terme englobe les règles et pratiques ainsi que les processus politiques, institutionnels et administratifs par lesquels les parties prenantes manifestent leurs intérêts et grâce auxquels leurs préoccupations sont prises en compte ; les décisions sont prises et mises en œuvre ; et les décideurs sont tenus responsables de la gestion des ressources et services en eau [Source : *La Gouvernance de l'eau dans les Pays de l'OCDE : une approche pluri-niveaux*, Éditions OCDE, Paris (2011)].

Groupe de discussion : utilisé pour des études exploratoires. Les questions qui se posent dans le groupe de discussion peuvent être développées dans un questionnaire ou une autre forme d'enquête afin de vérifier les résultats.

Hotline : offre des informations sur un projet par téléphone et / ou l'accès aux membres du personnel de l'équipe de projet qui peuvent répondre aux questions ou fournir des informations et une aide supplémentaires.

Niveau du bassin : zone délimitée par les lignes de partage des eaux d'un système de ruisseaux et de rivières qui coule vers le même débouché [Source: INBO, GWP (2009), *A Handbook for Integrated Water Resources Management in Basins*]

Niveau local : principalement des municipalités [Source : *La Gouvernance de l'eau dans les Pays de l'OCDE : une approche pluri-niveaux*, Éditions OCDE, Paris (2011)].

Niveau national ou central : gouvernement central ou fédéral [Source : *La Gouvernance de l'eau dans les Pays de l'OCDE : une approche pluri-niveaux*, Éditions OCDE, Paris (2011)].

Niveau régional : gouvernement étatique, régional, provincial, cantonal, ou d'une communauté autonome [Source : *La Gouvernance de l'eau dans les Pays de l'OCDE : une approche pluri-niveaux*, Éditions OCDE, Paris (2011)].

Niveau supranational : autorité juridique formelle, pouvoir de prise de décisions, mesures juridiques non contraignantes (orientations, directives, recommandations, etc.) ou transferts conditionnels d'une institution (par exemple la Commission européenne) ou d'un organisme international (Organisation mondiale du commerce, OCDE, Banque mondiale, etc.) aux états membres. [Source : *La Gouvernance de l'eau dans les Pays de l'OCDE : une approche pluri-niveaux*, Éditions OCDE, Paris (2011)].

Panel d'experts : engagés lorsque des contributions hautement spécialisées sont nécessaires à un projet. Généralement, différents experts sont engagés selon divers domaines d'expertise pour débattre et discuter de nombre de plans d'action et de recommandations.

Participation publique : mécanisme utilisé par les citoyens pour s'exprimer, pour apporter en temps utile une contribution significative et éclairée, et pour influencer les décisions et processus dans le domaine politique, économique et social à différents niveaux. [Sources: Selon EPA Public Participation guide et Rowe G., Frewer L.J. (2005), *Typology of Public Engagement Mechanisms*, Science Technology Human Values 2005 30: 251]

Partie prenante : toute personne ou groupes intéressés par le sujet pouvant être directement ou indirectement affectée par les politiques de l'eau, et/ou avoir la capacité d'influer sur leurs résultats, que ce soit de manière positive ou négative.

Questionnaire : outil de recherche de base utilisé pour recueillir des informations, et généralement mis au point et testé pour s'assurer qu'il est facile à comprendre et qu'il recueillera les informations nécessaires.

Réunion : rassemblement de personnes dans un but précis. La réunion peut impliquer aussi bien un grand nombre qu'un petit nombre de personnes (moins de 10), qui se concentrent sur un problème ou un but spécifique. Les réunions ont généralement un facilitateur qui encourage la communication dans les deux sens.

Sondage : méthode utilisée pour recueillir des informations à partir d'une population spécifique. Les sondages sont utilisés pour évaluer le niveau d'information du public sur une question et de fournir un « instantané » des attitudes et des idées à un moment donné. Ils peuvent être utilisés pour déterminer les attitudes de la communauté ou pour cibler un groupe en particulier.